

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 14 JUIN 2024

### **N° 2024-260 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX « AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES EXTENSION – TRANCHE 01 - VENDEOPOLE VENDEE CENTRE – BOURNEZEAU »**

Nomenclature des actes : 11

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10, indiquant que la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente concernant les marchés publics,

Vu la délibération n° 2022-477 du 7 Décembre 2022 décidant d'engager le réaménagement du secteur central du parc d'activités économique du Vendéopôle à Bournezeau

Vu la décision de la Présidente n° 2022-502 en date du 14 Décembre 2022 attribuant le marché relatif à la Maîtrise d'œuvre concernant le réaménagement du secteur central – BOURNEZEAU ; à l'entreprise GEOUEST pour un montant total de 59 375,00 € HT ;

Considérant l'affermissement de la tranche optionnelle n°01 qui a fait l'objet de l'ordre de service n°2 relatif au marché public de maîtrise d'œuvre – réaménagement du secteur central du parc de Vendéopôle à Bournezeau ;

Considérant que, dans le cadre de la programmation budgétaire, il a été engagé une consultation auprès d'entreprises spécialisées pour l'exécution de travaux d'aménagement de la zone d'activités – Extension Tranche 01 ;

Considérant que, les modalités particulières de cette consultation se définissent comme suit :

- Date d'envoi de l'AAPC : 26/04/2024
- Délai de remise des offres fixé au : 23/05/2024 à 17 heures
- Critères de sélection :
  - *Prix des prestations* ; Pondération : 50 %
  - *Qualité Technique de l'offre au regard du mémoire* : Pondération : 50 %
- CICP le 04/06/24 : avis favorable à l'attribution du marché avec l'entreprise CHARPENTIER TP

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 14/06/2024

La Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay,

## DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1: Dans le cadre du marché de travaux relatif à l'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES EXTENSION – TRANCHE 01 – VENDEOPOLE VENDEE CENTRE – BOURNEZEAU la proposition retenue est la suivante :

SAS CHARPENTIER TP, située 3 rue des artisans – 85140 L'OIE pour un montant de  
Détail Quantitatif Estimatif 177 848,05 euros Hors Taxes, soit 213 417,66 € Toutes Taxes  
Comprises.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de communes du Pays de Chantonay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 14 juin 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET